


TYPE D'EXPOSITION	ÉPISODE ANTÉRIEUR DE COVID-19 DEPUIS 60 JOURS OU MOINS (VACCINÉ OU NON), SAUF IMMUNOSUPPRIMÉ	TRAVAILLEUR DE LA SANTÉ IMMUNOCOMPÉTENT	TRAVAILLEUR DE LA SANTÉ IMMUNOSUPPRIMÉ
<p><b>Contact étroit en milieu de soins<sup>1</sup></b> <b>(contact d'un cas unique)</b></p> <p><b>OU</b></p> <p><b>Contact étroit ponctuel ou domiciliaire limité<sup>2</sup></b></p> <p><b>OU</b></p> <p><b>Contact étroit domiciliaire continu<sup>2</sup></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aucun retrait du travail.</li> <li>➤ Aucun dépistage de COVID-19 recommandé.</li> <li>➤ Autosurveillance des symptômes jusqu'à 7 jours suivant la dernière exposition.</li> <li>➤ Port du masque médical pendant 7 jours suivant la dernière exposition.</li> <li>➤ Pour un <b>contact étroit domiciliaire continu</b> : auto-isolement lorsqu'au travail pendant 7 jours suivant la dernière exposition.</li> </ul>		
<p><b>Contact étroit en milieu de soins<sup>1</sup></b> <b>en situation d'éclosion</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aucun retrait du travail.</li> <li>➤ Dépistage SRAS-CoV-2 (par TAAN-labo) au 5<sup>e</sup> jour après la dernière exposition (sauf si épisode de COVID-19 antérieure de 60 jours ou moins, excluant les immunosupprimés).</li> <li>➤ Autosurveillance des symptômes jusqu'à 7 jours suivant la dernière exposition.</li> <li>➤ Auto-isolement au travail pendant 7 jours suivant la dernière exposition.</li> </ul>		
<p><b>Contact élargi<sup>3</sup></b> <b>(peu importe le milieu)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aucun retrait du travail.</li> <li>➤ Aucun dépistage de COVID-19 recommandé.</li> <li>➤ Autosurveillance des symptômes jusqu'à 7 jours suivant la dernière exposition.</li> </ul>		
<p><b>Travailleur de la santé ayant des symptômes s'apparentant à la COVID-19</b></p>	<p><b>Épisode antérieur de COVID-19 depuis 60 jours ou moins :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aucun retrait du travail ni dépistage en lien avec le SRAS-CoV-2.</li> <li>➤ Envisager un autre diagnostic et d'autres tests associés à ce diagnostic. Appliquer les mesures PCI en fonction de ce diagnostic.</li> </ul> <p><b>Aucun épisode de COVID-19 antérieur ou épisode de COVID-19 antérieur de plus de 60 jours :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Retrait du travail et effectuer un dépistage SRAS-CoV-2 (TAAN-labo ou TAAN-rapide (ex. : ID NOW<sup>MD</sup>)<sup>4</sup>) dès que possible. <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Si test <b>négatif</b> et amélioration des symptômes, retour au travail avec port du masque médical en continu pour la durée des symptômes.</li> <li>○ Si test <b>négatif</b> et stabilité ou détérioration des symptômes, refaire un dépistage <b>TAAN-labo</b> 24 h plus tard et maintenir le travailleur en isolement. Si toujours négatif et persistance des symptômes, référer le TdeS à son médecin de famille au besoin.</li> <li>○ Si test <b>positif</b>, voir les consignes d'un cas confirmé.</li> <li>○ Pour le TdeS présentant de la fièvre, il doit y avoir absence de fièvre depuis au moins 24 heures avant le retour au travail. Si persistance, refaire un 3<sup>e</sup> dépistage par TAAN-labo 48 heures après le 2<sup>e</sup> dépistage.</li> <li>○ <b>En saison grippale confirmée par l'équipe de PCI</b> : Si le TdeS présente des symptômes d'infection respiratoire aiguë<sup>5</sup> (anciennement SAG) ou un résultat positif à un dépistage d'influenza, maintenir le retrait du travail pour une durée minimale de 5 jours suivant le début des symptômes. Retour au travail à partir du jour 6 si le TdeS a absence de fièvre depuis 48 h (sans prise d'antipyrétique) ET amélioration des symptômes depuis 24 h.</li> </ul> </li> </ul>		

Gestion des travailleurs de la santé exposés ou diagnostiqués positifs à la COVID-19

TYPE D'EXPOSITION	ÉPISODE ANTÉRIEUR DE COVID-19 DEPUIS 60 JOURS OU MOINS (VACCINÉ OU NON), SAUF IMMUNOSUPPRIMÉ	TRAVAILLEUR DE LA SANTÉ IMMUNOCOMPÉTENT	TRAVAILLEUR DE LA SANTÉ IMMUNOSUPPRIMÉ
<p><b>Travailleur de la santé ayant un test positif confirmé à la COVID-19</b> Pour plus de détails, voir section 3 du guide <a href="#">SRAS-CoV-2 : Gestion des travailleurs de la santé en milieu de soins</a> de l'INSPQ.</p> <p>Pour un résultat « <b>défecté faible</b> quantité d'ARN viral », voir section 4 du guide <a href="#">SRAS-CoV-2 : Gestion des travailleurs de la santé en milieu de soins</a> de l'INSPQ.</p>	<p><b>Même s'il n'est pas recommandé de faire un test, s'il a été réalisé et est positif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Ne pas considérer comme un nouveau cas de COVID-19.</li> <li>➤ TdeS asymptomatique : aucun retrait ni mesures supplémentaires.</li> <li>➤ TdeS symptomatique : envisager un autre diagnostic et appliquer les mesures PCI en fonction de celui-ci.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Retrait du travail pour 6 jours sans test de contrôle (retour au 7<sup>e</sup> jour), ou 4 jours avec un test de contrôle (TDAR) à domicile négatif au 5<sup>e</sup> jour après le début des symptômes (ou du test positif si asymptomatique) (donc retour au 5<sup>e</sup> jour si test négatif);</li> <li><b>ET</b></li> <li>➤ Absence de fièvre.</li> <li>➤ Port de l'appareil de protection respiratoire (N95) pendant les 10 jours suivant le début des symptômes (ou test positif si asymptomatique).</li> <li>➤ Auto-isolement au travail pendant les 10 jours suivant le début des symptômes (ou test positif si asymptomatique).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Se référer à la section 3 du guide <a href="#">SRAS-CoV-2 : Gestion des travailleurs de la santé en milieu de soins</a> de l'INSPQ.</li> </ul>

 **Le travailleur de la santé ayant eu un test positif à la COVID-19 depuis 60 jours ou moins ne doit pas être retiré ni dépisté jusqu'à nouvel ordre.**

 **Le jour du début des symptômes ou de la dernière exposition équivaut au jour 1 (J1).**

Note 1 : Contact étroit avec un cas de COVID-19 à moins de 2 mètres, pendant plus de 10 minutes, sans port du masque médical ou APR N95 et protection oculaire si requis (IMGA ou autre situation).

Note 2 : Contact étroit avec un cas de COVID-19 à moins de 2 mètres, pendant plus de 10 minutes, sans port du masque médical.

Note 3 : Unité de soins où il y a présence d'un usager qui est un cas de COVID-19 sans précautions additionnelles OU TdeS confirmé de COVID-19 ayant travaillé sur le même quart de travail

Note 4 : Le dépistage TAAN-rapide (ex. : ID NOW<sup>MD</sup>) est autorisé seulement pour les travailleurs de la santé ayant des symptômes compatibles avec la COVID-19.

Note 5 : Cas clinique d'infection respiratoire aiguë : Apparition soudaine de fièvre ET toux ET au moins un des symptômes suivants : céphalée, mal de gorge, arthralgies, myalgies, prostration ou fatigue extrême.

Auto-isolement strict au travail : Mange seul, malgré présence de séparateurs physiques, distanciation de 2 mètres, pas de covoiturage, respect du port du masque, etc.